

1. *Débitrice:* **Atelier d'architecture Claude Biemann SA**, Le Riedelet 4, 1723 Marly
2. *Remarques:* Exploitation d'un atelier d'architecture, étude, conseil, réalisation de projets liés à l'architecture et à l'urbanisme, prise et exécution de tous mandats d'architecte; achat et vente d'imeubles, participations à toutes entreprises.
Modification de l'état de collocation ensuite d'admission d'une créance de 3e classe.
Délai pour intenter action en opposition devant le président du Tribunal de la Sarine, à Fribourg: 20 jours dès la publication, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg
(02306272)